# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2008

\_\_\_\_\_\_

## MOBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 845)

Commission	
Gouvernement	

#### **AMENDEMENT**

N° 4

présenté par M. Bénisti, rapporteur au nom de la commission des lois

### ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 6 de cet article, après le mot :

« modalités »,

substituer au signe :

«,»

le mot:

« et ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.